



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Service de l'Urbanisme et du patrimoine immobilier
Contact : Secrétariat du service
Email: batisses@suessem.lu
Téléphone: (+352) 59 30 75 - 669

AVIS AU PUBLIC

Objet: projet de modification ponctuelle du PAG - Crassier d'Ehlerange - accès partie écrite et graphique
Réf. communale : PAG 2019-20
Loi applicable : loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en date du 23 mai 2025, le Conseil communal a décidé d'approuver la procédure de consultation du projet d'aménagement général concernant la modification ponctuelle de la partie écrite et graphique du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à Ehlerange, au lieu-dit « an den Huelstrachen ».

Conformément à l'article 12, le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général peut être consulté à partir du 6 juin 2025 au 7 juillet 2025 inclus :

- à la maison communale;
- dans le raider virtuel de la Commune de Sanem (www.suessem.lu)

Une réunion d'information aura lieu le :
16 juin 2025 de 10h00 à 11h00
à la Marie 60, rue de la Poste
L-4477 Belvaux

Le dépôt est publié le **7 juin 2025** dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 13, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées, dans un délai de trente jours de la publication du dépôt dans les quatre quotidiens.

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz